

COMMUNE DE NGUIBASSAL: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/21 DU 22 JANVIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE NKOLE DE LA ROUTE LAMAL NKOUMISSE SUD MAHOLO II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet les travaux de la ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE NKOLE DE LA ROUTE LAMAL NKOUMISSE SUD MAHOLO II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les travaux de réhabilitation de la ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE NKOLE DE LA ROUTE LAMAL NKOUMISSE SUD MAHOLO II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. Les travaux sont repartis en deux (02) lots.

- Installation chantier,
- Terrassement-chaussée,
- Assainissement,
- Fondations, culées, tablier ;
- Assemblage ;
- Equipements ;
- Drainage,
- Divers.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de :

LOT N°	Localité	Coût prévisionnel en FCFA
01	REHABILITATION ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE	Vingt-sept millions de francs (27 000 000)
02	CONSTRUCTION PONT SUR LA RIVIERE NKOLE	Onze millions cinq cent mille francs (11 500 000)

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux objet de la demande sont répartis en deux (02) lots :

LOT N°	Localité	Arrondissement
--------	----------	----------------

01	REHABILITATION ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE	NGUIBASSAL
02	CONSTRUCTION PONT SUR LA RIVIERE NKOLE	

6. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais justifiant d'un parc d'engins sur présentation des cartes grises certifiées ou un contrat de location signé et enregistré, des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux objet de l'Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public Exercice Budgétaire 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de NGUIBASSAL (secrétariat général) dès publication du présent avis d'appel d'offres.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu à la Mairie de NGUIBASSAL (secrétariat général) dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement du Receveur Municipal de la commune de NGUIBASSAL d'un montant non remboursables de 75 000F (soixante-quinze mille francs) CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de la commune de Nguibassal au plus tard le 16 Février 2021 à 12 heures précises contre récépissé et devront porter la mention :

«DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 002/A0N0/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/21 DU 22 JANVIER 2021
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE
NGUIBASSAL-MINSE ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE
NKOLE DE LA ROUTE LAMAL NKOUMISSE SUD MAHOLO II, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE.
EN PROCEDURE D'URGENCE.**

A n'ouvrir qu'en salle de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à :

LOT N°	Localité	Montant Caution Provisoire (en FCFA)
01	REHABILITATION ROUTE COMMUNALE NGUIBASSAL-MINSE	<i>540 000F (cinq cent quarante mille)</i>
02	CONSTRUCTION PONT SUR LA RIVIERE NKOLE	<i>230 000F (deux cent trente mille)</i>

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées

conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPA0. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 16 Février 2021 à partir de 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de Nguibassal en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Omission du sous-détail ; d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- non production dans un délai de 48h accordé par la CIPM d'une pièce administrative non conforme ;
- Conducteur des travaux non titulaire du diplôme d'Ingénieur de travaux de génie civil ou rural (BAC+3);
- le non-respect de deux critères essentiels entraîne l'élimination de l'offre ;
- l'absence de la caution de soumission ;

- Dossier n'ayant pas obtenu, au terme de l'analyse technique, 80% soit 21 éléments positifs (oui).

Evaluation des offres techniques

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-dessous :

N°	CRITERES ESSENTIELS	Oui	Non
1	Expérience générale du soumissionnaire		
2	Expérience spécifique du soumissionnaire		
3	Expérience et qualification du personnel		
4	Matériel et logistique		
5	Organisation méthodologique et planning		
6	Présentation générale de l'offre		

Le non respect de deux critères essentiels entraîne l'élimination de l'offre

Evaluation des offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant fourni une offre technique acceptable seront prises en compte pour l'évaluation financière.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, sera évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel

d'offres (RPA0).

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 60 (Soixante) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de la commune de NGUIBASSAL, au numéro : 679 972 494/699 893 983.

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

YAOUNDE le 15 Janvier 2021

Le MAIRE

MBOCK MIOUMNDE MARIE PASCALE

[Télécharger le DAO](#)